



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-100306>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **25-100306**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Centre hospitalier de Valenciennes

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une plateforme pharmaco-logistique pour les besoins du Centre hospitalier de Valenciennes

Description : Présentation : Dans le cadre de son schéma directeur immobilier, le Centre Hospitalier de Valenciennes (CHV) prévoit la construction d'une plateforme pharmaco-logistique, sur une parcelle de 36 450 m² située dans la ZAC Entrée Nord de Valenciennes. Ce projet vise à optimiser les fonctions supports du CHV en regroupant la pharmacie, la blanchisserie, l'unité de production culinaire (UCPC) et le pôle logistique sur un site unique. Ce projet vise à répondre aux contraintes d'espace rencontrées sur le site principal tout en améliorant l'efficacité, la qualité de service et la soutenabilité environnementale de ses fonctions supports. Il s'inscrit pleinement dans les engagements du CHV en matière de qualité des soins, de bien-être au travail, de responsabilité écologique et territoriale. --- L'objectif de livraison du projet est fixé à mai 2028. --- La partie de l'enveloppe financière globale prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 49 M Euros HT en date de valeur de 08/2025, décomposée de la façon suivante : - Enveloppe travaux y compris production d'énergie : 33 M Euros HT ; - Equipements industriels de la blanchisserie : 8 M Euros HT ; - Equipements industriels de l'UCPC : 6 M Euros HT ; - Equipement de stockage automatisé à destination du logipôle et de la pharmacie : 2 M Euros HT. --- Durée prévisionnelle du contrat : Celle-ci est estimée à 39 mois comprenant : - La durée prévisionnelle des études estimée à : 11 mois ; - La durée prévisionnelle des travaux estimée à : 16 mois (hors les 12 mois de garantie de parfait achèvement) ; - La durée de la garantie de parfait achèvement (GPA) : 12 mois.

Identifiant de la procédure : 0449a6f4-81db-47be-9878-1f0f3710fda8

Identifiant interne : 20250084001000

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Adresse : Parcelle E1 - 59300 VALENCIENNES. Parcelle(s) : N° E1.
Surface de l'unité foncière : 36 450 m² (à confirmer après cession effective). Surface utile envisagée : 16 500 m².

Ville : Valenciennes Cedex

Code postal : 59322

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : L'opération relève du champ d'application des dispositions du livre IV de la deuxième partie du code de la commande publique (CCP) : « Dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'oeuvre privée » (ex Loi dite « MOP »). La présente consultation est passée selon une procédure de concours, lancée conformément à l'article L. 2172-1 et organisée selon les dispositions des articles R. 2162-15 à R. 2162-26 du code de la commande publique. --- Le concours se déroulera uniquement en français et sera décomposé en 2 phases distinctes : - Phase "candidatures" : Les candidats remettent un dossier de candidature complet permettant de vérifier les conditions de participation et de mettre en oeuvre les critères de sélection définis dans le présent avis de concours et précisés au point 9.2 du règlement de concours. Le jury analyse les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis, le maître d'ouvrage sélectionne au maximum 3 candidats admis à remettre un projet. --- Phase "offres" : Les participants remettent anonymement un dossier de projet dont le niveau de conception correspond à un avant-projet sommaire (APS). Le jury examine les dossiers présentés sur la base des critères d'évaluation définis dans le présent avis de concours et précisés au point 14.1 du règlement de concours puis établit un classement des projets. Après la levée de l'anonymat, sous réserve que le jury ait porté des demandes d'éclaircissements et des questions dans le procès-verbal, un dialogue peut s'établir avec les participants. Le maître d'ouvrage choisit le lauréat du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury. À l'issue du concours, conformément aux articles R. 2122-6 et R. 2172-2 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage lance une procédure sans publicité ni mise en concurrence lui permettant de négocier avec le lauréat les conditions techniques, administratives et financières du marché de maîtrise d'oeuvre décrit à l'article 4 du règlement de concours, en vue de son attribution.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une plateforme pharmaco-logistique pour les besoins du Centre hospitalier de Valenciennes

Description : Missions : Le titulaire se verra attribuer les éléments de mission suivants : - De la mission de base suivante : > Etudes d'avant-projet sommaire (APS) - Rendu en phase « concours » ; > Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) anticipée pour la consultation de fournisseurs de produits industriels dès l'établissement des avant-projets. Equipements concernés : - Equipements industriels de la blanchisserie ; - Equipements industriels de l'UCPC ; - Equipement de stockage automatisé à destination du logipôle et de la pharmacie. > Etudes d'avant-projet définitif (APD) ; > Etudes de projet (PRO /DCE) ; > Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ; > Examen de la conformité et visa des études d'exécution réalisées par des entreprises (VISA) ; > Direction de l'exécution des travaux (DET) ; > Assistance au maître d'ouvrage pour les opérations de réception, compris période de garantie de parfaite achèvement (AOR et GPA). - Des autres éléments de mission de maîtrise d'oeuvre suivants : > Ordonnancement, pilotage, et coordination (OPC) ; > Coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI) ; > Mission de synthèse et de coordination BIM. - Des missions complémentaires suivantes : > Détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, justification des choix architecturaux et techniques par l'analyse du coût global de l'ouvrage. --- --- - Capacités économiques et financières : En vertu des dispositions des articles R. 2142-6 du code de la commande publique, un chiffre d'affaires annuel minimal est exigé pour le groupement. La moyenne du chiffre d'affaires sur les 3 dernières années sera au minimum de : - Pour l'architecte mandataire : 2,5 M Euros HT ; - Pour l'ensemble des bureaux d'études techniques (BET) : 2,0 M Euros HT. --- --- > Capacités techniques et professionnelles : - Aptitude à exercer la profession d'architecte : En application de l'article 3 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la participation est réservée aux candidats qui présentent, soit à titre individuel, soit à travers un cotraitant du groupement, un architecte ou une société d'architecture répondant aux conditions définies par l'article 2 ou à l'article 10-1 de la loi du 3 janvier 1977 précitée. > Compétences exigées : Le concours s'adresse à une équipe de maîtrise d'oeuvre disposant impérativement des compétences suivantes : - Compétences en matière d'architecture, y compris dans ses composantes paysagères, techniques TCE compris BET fluides et économiques de la construction en lien avec la complexité du projet, sa nature hospitalière et logistique ; - Compétences spécifiques en matière de technique liée à la réalisation d'une blanchisserie et d'une cuisine centrale ; - Compétences en matière de réglementations et de procédures liées aux installations classées pour l'environnement (ICPE) ; - Compétences en matière d'ingénierie environnementale liée à la maîtrise de l'impact carbone du projet ; - Compétence en matière de synthèse et de coordination BIM. Etant précisé en cas de groupement que l'un des membres peut réunir plusieurs compétences. > Moyens techniques et humains : Le candidat doit présenter des moyens techniques et humains adaptés : - Présentation de moyens techniques, notamment numériques (matériels et logiciels), adaptés à la nature de la mission de maîtrise d'oeuvre ; - Présentation de moyens humains en nombre et niveau suffisants au vu de l'importance et des exigences de la mission de maîtrise d'oeuvre. Les justificatifs des diplômes /titres d'études et ou les valorisations d'acquis professionnels des responsables et des exécutants des prestations correspondantes doivent être fournis. > Expérience professionnelle : Le candidat doit présenter des garanties relatives à l'expérience professionnelle, en rapport avec les prestations confiées dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre consécutif au concours. Le maître d'ouvrage fixe les niveaux minimaux d'expérience professionnelle suivants : - Réalisation d'au moins un projet de logistique hospitalière d'importance équivalente à l'opération envisagée ; - Réalisation d'au moins trois missions ou projets de complexité comparables à l'objet du présent marché sur les aspects techniques suivants : Blanchisserie, cuisine centrale, pharmacie hospitalière, projet à faible impact carbone (labellisation ou anticipation des seuils réglementaire de la RE2020), projet recourant à des matériaux de réemploi, biosourcés ou géosourcés. Le terme « réalisation » correspond à la conduite de

missions effectivement contractualisées, et préférentiellement achevées. Les opérateurs nouvellement créés peuvent indiquer les expériences des personnels acquises antérieurement, sous réserve d'une présentation explicite et sans équivoque sur les entités contractantes et l'étendue de leur intervention sur les projets présentés.

Identifiant interne : 20250084001000

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

5.1.2 **Lieu d'exécution**

Adresse postale : Adresse : Parcelle E1 - 59300 VALENCIENNES. Parcelle(s) : N° E1.
Surface de l'unité foncière : 36 450 m² (à confirmer après cession effective). Surface utile envisagée : 16 500 m².

Ville : Valenciennes Cedex

Code postal : 59322

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Informations complémentaires : Jury : En application des articles R. 2162-22 et R. 2162-24 du code de la commande publique, le jury est composé de 13 membres à voix délibérative dirigé par un(e) Président(e) et constitué de la façon suivante : - Membres au titre des représentants de la maîtrise d'ouvrage (direction de l'établissement). - Membres au titre des personnalités invitées ou ayant un intérêt particulier dans l'objet du concours (garants de la pertinence du programme vis-à-vis de leur besoin). - 1/3 des membres au titre des personnes possédant la qualification exigée des candidats ou une qualification équivalente (garants de la pertinence technique et architecturale du programme). Le jury peut aussi auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles. --- **Forme juridique du candidat** : Le marché peut être attribuée à une seule entreprise ou à un groupement momentané d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par le maître d'ouvrage. En application de l'article R. 2142-4 du code de la commande publique, un opérateur économique ne peut être mandataire que d'un seul groupement. En cas de réponse sous forme de groupement momentané d'entreprises (conjoint ou solidaire), l'architecte doit obligatoirement être désigné mandataire. > **Principe général** : Le maître d'ouvrage, conformément à l'article R. 2142-2 1° du code de la commande publique, interdit à un même opérateur économique de présenter leurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels (candidat unique) et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. > **Exception** : Un membre d'un groupement ne peut pas figurer dans un autre groupement, sauf si ce membre est présenté pour justifier les compétence n°2 et n°3 et n°5 exigées à l'article 7.5.2 du présent règlement, étant précisé que ces conditions limitatives de participation ne s'appliquent pas aux sous-traitants. Il est rappelé que la composition du groupement ne peut pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché de maîtrise d'oeuvre consécutif au concours, sauf exception expressément prévues à l'article R. 2142-26 du code de la commande publique.

5.1.6 **Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Critères de sélection des candidatures : Si le nombre de candidatures recevables est supérieur à 3, la sélection des candidats ou des groupements candidats admis à concourir se fera en fonction des critères de sélection suivants, qui seront appréciés de manière globale et non hiérarchisée. **CAPACITES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES** (Cadre de réponse n°1 à renseigner) : - Qualité des compétences proposées. - Moyens humains et techniques (matériels) de la maîtrise d'oeuvre. **EXPERIENCE PROFESSIONNELLE / REFERENCES** (Cadre de réponse n°2 à renseigner) : - 1 projet de logistique hospitalière d'importance équivalente à l'opération envisagée. - 3 missions ou projets de complexité comparables à l'objet du présent marché sur les aspects techniques suivants (au nombre de 3) : > Cuisine, pharmacie ou blanchisserie. > Projet à faible impact carbone (labellisation ou anticipation des seuils réglementaires de la RE2020). > Projet recourant à des matériaux de réemploi, biosourcés ou géosourcés. — Critères de jugement des offres : Les projets des participants sont classés par le jury selon les critères détaillés ci-dessous et hiérarchisés selon l'ordre suivant (par ordre d'importance décroissante) : 1. **COÛT GLOBAL DE L'OPERATION** : Compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux appréciée au regard de l'approche financière présentée par le participant. 2. **VALEUR TECHNIQUE** : 2.1. Qualité de l'approche environnementale, appréciée au regard de la pertinence de la réponse aux ambitions formulées dans la notice environnementale du programme technique détaillé (PTD). 2.2. Qualité de la réponse au programme, en termes de maîtrise des dimensionnements, de qualité d'organisation et de respect des attentes fonctionnelles et techniques. 2.3. Qualité de la réponse architecturale, appréciée au regard de la relation au site (entrée de ville, image du Centre hospitalier), de son esthétique générale, de ses qualités d'usage. 3. **VALEUR ORGANISATIONNELLE** : composition et structuration de l'équipe, organisation interne et coordination, suivi et maîtrise de ce projet.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2842969&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : oui

Prix

Valeur de la prime : 220,000 Euro

Lieu de réception de la prime : 3

Informations complémentaires : Une prime d'un montant de 220 000,00 Euros HT (montant ferme, non actualisable, non révisable) est allouée aux participants qui ont remis des offres conformes, après appréciation du jury. Le jury se réserve la possibilité de réduire ou de supprimer la prime des participants dont les offres remises seraient jugées irrégulières ou inappropriées. De plus, la prime peut être réduite ou supprimée dans les cas suivants sur décision du jury si : - L'offre n'est pas complète et notamment insuffisante, s'agissant de certains documents ou éléments exigés par le règlement de concours ; - L'offre ne répond pas au

programme fonctionnel et technique détaillé (PTD) du concours ; -
L'examen des offres révèle ou laisse présumer une concertation entre les participants à même d'altérer les règles de la concurrence ou le principe d'égalité entre les candidats ; - L'offre ne respecte pas le principe d'anonymat. Pour le lauréat du concours, la prime qui lui est versée fait l'objet d'une déduction du forfait de rémunération du marché public de maîtrise d'oeuvre. Les participants peuvent faire parvenir leur demande de paiement dès qu'ils sont informés par le maître d'ouvrage des résultats du concours ou à compter de la publication de l'avis de résultat de concours. La prime est versée dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le maître d'ouvrage de la facture présentée par le participant au concours, en réponse à un courrier du maître d'ouvrage l'informant du montant de la prime accordée et des modalités de facturation (notamment « numéro Chorus Pro »). Les candidats reconnaissent que cette prime intègre les dispositions particulières relatives au droit de propriété, ci-après mentionnées.

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2842969&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 10/10/2025 à 12:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Nancy, Préfecture de Meurthe et Moselle

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lille

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du code de justice administrative (CJA) ; - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif de Lille peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Centre hospitalier de Valenciennes

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Centre hospitalier de Valenciennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Lille

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Centre hospitalier de Valenciennes

Organisation qui traite les offres : Centre hospitalier de Valenciennes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Centre hospitalier de Valenciennes

Numéro d'enregistrement : 26590673500013

Adresse postale : Avenue Désandrouin - Pôle Services - Cellule des marchés publics - B.P. 479

Ville : Valenciennes Cedex

Code postal : 59322

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Point de contact : Madame Jessica NOULETTE

Adresse électronique : noulette-j@ch-valenciennes.fr

Téléphone : +33 3 27 14 00 42

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Lille

Numéro d'enregistrement : 17590003400026

Adresse postale : 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire

Ville : Lille Cedex

Code postal : 59014

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Point de contact : Greffe du tribunal administratif de Lille

Adresse électronique : greffe.ta-lille@juradm.fr

Téléphone : +33 3 59 54 23 42

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Nancy, Préfecture de Meurthe et Moselle

Numéro d'enregistrement : 17540001900014

Adresse postale : 1, rue du préfet Claude Erignac

Ville : Nancy

Code postal : 54000

Subdivision pays (NUTS) : Meurthe-et-Moselle (FRF31)

Pays : France

Point de contact : Madame Caroline PAGE

Adresse électronique : caroline.page@meurtheetmoselle.gouv.fr

Téléphone : +33 3 83 34 25 65

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 9e286b1e-d546-4912-9b20-4b8d88f9d264 - 02

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 09/09/2025 à 15:54

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/09/2025